



EUROCID

Nettoyage et détartrage du matériel de traite

PROPRIETES

EUROCID est un produit liquide acide concentré non moussant. Il est utilisé pour éliminer les souillures minérales du matériel de traite.

UTILISATION

EUROCID s'utilise en solution 0.5% à chaud (50-60°C) ou à 1% froid. La concentration d'utilisation est adaptée en fonction de l'importance des souillures, du mode de nettoyage et du matériel utilisé. Pré rinçage à l'eau froide ou chaude potable. Aspirer la solution à 0.5% (50g pour 10 litres d'eau à 60°C). Faire circuler ou laisser tremper pendant ¼ d'heure. Rinçage à l'eau froide potable.

EUROCID s'utilise en alternance avec EUROLIN de manière à assurer un nettoyage complet et économique. Cette opération de nettoyage en deux phases a de multiples avantages. Tout d'abord, les micro-organismes et les bactéries sont très sensibles aux variations de pH. De plus, les matières organiques s'éliminent mieux en milieu alcalin, alors que les souillures minérales sont plus sensibles aux attaques acides. Sécurité : ne jamais mélanger EUROCID et EUROLIN.

CARACTERISTIQUES TECHNIQUES

Aspect	Liquide limpide rose
pH à 1%	1 +/- 0.5
Densité à 20°C	1.185 +/- 0.02
Composition	Complexant, tensio-actif, acide fort (acide sulfurique – phosphorique)
Point de gel	-5°C
Stockage	Tenir à l'abri de la lumière, de la chaleur et du froid
Contient, parmi d'autres composants (règlement (CE) N°648/2004)	Entre 5 et 15 % : phosphates

CONDITIONNEMENT

Bidon de 25kg et 72 kg – Fût 240 kg

PRECAUTIONS D'EMPLOI

Sécurité : Ne jamais mélanger EUROCID et EUROLIN.

Produit strictement professionnel.

Formule déposée au centre anti-poison de Nancy (N°1001) : +33 (0)3 83 32 36 36, N° de téléphone d'appel d'urgence INRS/ORFILA : + 33 (0)1 45 42 59 59

Fiche de données de sécurité disponible sur le site : www.hydrachim.fr



Pour une question de sécurité, ne pas déconditionner le produit de son emballage d'origine et ne pas utiliser l'emballage vide.

Le pictogramme EVPHEL, présent sur le produit, indique que l'emballage usagé peut-être éliminé via le service de collecte proposé par les distributeurs partenaires de la filière ADIVALOR.

Conforme à la législation relative au nettoyage des surfaces se trouvant au contact de denrées alimentaires selon l'arrêté du 08/09/1999 pris pour l'application de l'article n° 11 du décret 73-138 du 12/02/1973. Ces informations données à titre indicatif sont le reflet de nos meilleures connaissances sur le sujet.

Elles ne sauraient en aucun cas engager notre responsabilité.

Produit conforme au règlement CE 1358/2014 modifiant le règlement CE N° 889/2008 pour le nettoyage et la désinfection des installations utilisées pour les produits issus de l'agriculture biologique.

N° de révision 22-04-2009

V010418

